



N° Référence : BFE-443.12-1/3/70/11

Infos de la branche 07/2024: Révision totale annuelle de l'OEE-VVT (étiquette-énergie 2025)

L'OFEN actualise et recalcule chaque année les données de base relatives à l'étiquette-énergie. Les facteurs permettant de calculer les équivalents essence d'énergie primaire (EqEEP) et les émissions de CO₂ découlant des processus en amont nécessaires à la fourniture de carburant et d'électricité sont eux aussi examinés et adaptés aux dernières connaissances scientifiques et techniques ainsi qu'aux développements sur le plan international. Vous trouverez ci-dessous les informations essentielles et utiles à ce sujet.

Nouvelle valeur cible à partir du 1er janvier 2025

La loi CO₂, récemment révisée prévoit une nouvelle valeur CO₂ cible pour les voitures de tourisme nouvellement immatriculées en Suisse. Cette valeur passera au 1^{er} janvier 2025 de 118 g/km à 93,6 g/km. Les valeurs départageant les catégories d'efficacité énergétiques étant calculées à partir de cette valeur cible, ce changement mène automatiquement à une classification plus exigeante des véhicules. Seules les voitures particulièrement efficaces resteront dans la catégorie A. Par ailleurs, la nouvelle valeur cible de 93,6 g/km figurera sur l'étiquette-énergie 2025.

Adaptation de l'unité de mesure pour les modèles H2 et CNG

A partir du 1^{er} janvier 2025, l'unité de mesure pour les modèles H2 et CNG (c'est-à-dire les modèles fonctionnant à l'hydrogène ou au gaz naturel comprimé) passera des m³/100km aux kg/100km. Les informations seront ainsi cohérentes avec celles fournies aux stations-service ainsi que sur les ordinateurs de bord des véhicules. Pour des raisons techniques, le changement n'aura lieu qu'au 1^{er} janvier prochain. D'ici là, les outils online de l'OFEN en lien avec l'étiquette énergie continueront de livrer les informations en m³.

Changements principaux concernant les données de base

Les principales modifications apportées aux données de base sont les suivantes :

- **Électricité** : Afin de lisser les fluctuations annuelles des importations/exportations de courant et de la production d'électricité nationale dues aux facteurs météorologiques, une moyenne glissante sur trois ans est désormais utilisée pour calculer l'équivalent essence d'énergie primaire (EqEEP) du mix d'électricité des consommateurs. L'équivalent essence d'énergie primaire de l'électricité reste inchangé à 0,22 l/kWh. Les émissions de CO₂ des processus en amont ont diminué de 114 g de CO₂/kWh à 110 g de CO₂/kWh.
- **Essence et diesel** : La mise à jour des inventaires en lien avec la production des produits pétroliers a entraîné une diminution des émissions de CO₂ dans la chaîne en amont de l'essence (-8,2 pour cent) et du diesel (-9,8 pour cent). Cela s'explique par des parts plus élevées en provenance de régions de production affichant des émissions légèrement plus basses.
- **Gaz naturel comprimé (GNC)** : Concernant le gaz naturel comprimé (GNC; avec une part de 20 pour cent de biogaz), l'augmentation des émissions de CO₂ a été de 29,0 pour cent. L'équivalent essence d'énergie primaire du GNC augmente légèrement, pour passer de 1,17 l/kg à 1,23 l/kg.
- **Hydrogène** : L'actualisation du mix d'hydrogène distribué par les stations-service suisses a entraîné une augmentation de l'équivalent essence d'énergie primaire de 3,4 pour cent. Les émissions de CO₂ des processus en amont ont diminué, passant de 1'672g de CO₂/kg à 1'584g de CO₂/kg. Cela est principalement dû à l'actualisation du mix d'hydrogène distribué aux stations-service suisses. Celui-ci comprend désormais des pourcentages plus élevés d'hydrogène produit à partir d'électricité renouvelable.





Référence : BFE-443.12-1/3/70/11

Moyenne des émissions de CO₂

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la moyenne des émissions de CO₂ ne figure plus sur l'étiquette-énergie. Cette valeur doit cependant toujours être indiquée sur les listes de prix et dans les outils de configuration en ligne. En 2024, elle était de 122 g de CO₂/km (calculée sur la base des données WLTP). Pour **2025, elle est désormais de 113 g de CO₂/km (WLTP)**. Cette diminution est due principalement à la forte progression des véhicules électriques.

La moyenne est calculée sur la base des voitures neuves immatriculées pour la première fois en Suisse entre le 1^{er} juin 2023 et le 31 mai 2024. Une valeur NEDC n'est plus calculée, car ces valeurs ne sont plus saisies de manière systématique.

Entrée en vigueur et phase de transition

L'OEE-VVT révisée **entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025**. Un document Excel a été créé pour faciliter le calcul des catégories d'efficacité énergétique. Il permet de les calculer sur la base des paramètres à introduire. Le document est disponible sur le site Internet de l'OFEN:

<https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/efficacite/mobilite/voitures.html>

Liens

Vous trouverez plus d'informations dans les documents suivants :

- Texte de l'OEE-VVT : <https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/88732.pdf>
- Rapport de Treeze GmbH sur les indicateurs environnementaux (disponible à partir d'août, résumé en français dans le document):

<https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/efficacite/mobilite/voitures.html>

En cas de questions, utilisez l'adresse suivante : ee-pw@bfe.admin.ch



Référence : BFE-443.12-1/3/70/11

ANNEXE: aperçu des obligations de marquage selon le champ d'application

<u>Voitures de tourisme</u>	Consommation d' énergie (liée à la conduite)	Équivalent essence	Émissions de CO ₂ (liées à la conduite), y c. la part ayant des effets sur le climat	Émissions de CO ₂ liées à la fourniture de carburant et/ou d' électricité	Valeur-cible de CO ₂	Moyenne des émissions de CO ₂	Catégories d' efficacité énergétique A à G	Représentation visuelle des catégories d' efficacité énergétique
Publicité	X		X				X	X
Annonce de vente	X		X				X	X
Liste de prix	X	X	X	X	X	X	X	
Configurateur en ligne	X	X	X	X	X	X	X	X

<u>Voitures de livraison et tracteurs à sellette légers</u>	Consommation d' énergie (liée à la conduite)	Équivalent essence	Émissions de CO ₂ (liées à la conduite), y c. la part ayant des effets sur le climat	Émissions de CO ₂ liées à la fourniture de carburant et/ou d' électricité
Publicité	X		X	
Annonce de vente	X		X	
Liste de prix	X	X	X	X
Configurateur en ligne	X	X	X	X